

**Bulletin de réservation**  
**TARIFS 2024**  
**(Ceci n'est pas un bon de commande)**

**IMPORTANT :**

- **Merci de vous présenter impérativement 20min en avance sinon nous serons dans l'obligation de raccourcir votre balade.**
- **Afin de faciliter l'embarquement veuillez répartir votre effectif selon le nombre de barques (capacité max 12 pers/barque).  
Exemple : 48 personnes / 12 = 4 barques ( a voir)**

**Mail :** [contact@leshortillonnages.fr](mailto:contact@leshortillonnages.fr)

**En cas d'urgence lors de votre visite veuillez contacter le : **07.68.20.95.87****

**VISITES ACCOMPAGNEES DES HORTILLONNAGES**

Raison Sociale et adresse de l'Organisme :  
.....

Nom et contact du Responsable délégué pour l'excursion :  
M.....

Mail : ..... ☎ : .....

**Nombre de personnes en excursion :** ..... **Nbre de barques :** .....

**Visite prévue le :** .....

**Heures de départs en fonction des périodes :**

**\*15 au 31 Mars :**

10 h 15     11 h 00  
 14 h 15     15 h 00     16 h 30

**\* Avril :**

10 h 15     11 h 00  
 14 h 15     15 h 00     16 h 30

**Mai – Juin – Juillet – Août - Septembre :**

9 h 30     10 h 15     11 h 00  
 14 h 15     15 h 00     16 h 30     17 h 15     18 h 00

**\*1<sup>er</sup> au 13 Octobre :**

10 h 15     11 h 00  
 14 h 15     15 h 00     16 h 30

**Tarifs et conditions de réservations :**

- adultes à partir de 17 ans : 92,00 € la barque de 12 adultes
- adolescents de 11 à 16 ans : 85,00 € la barque de 11 ados et 1 adulte
- enfants jusqu'à 10 ans : 60,00 € la barque de 10 enfants et 2 adultes ou 11 enfants et 1 adulte

**Au tarif groupe s'ajoute une redevance de 1€ par personne de plus de 11 ans, et 0,50€ par personne entre 3 et 10 ans.**

**Le versement d'un acompte pour réservation ferme sera exigé.**

## CONDITIONS DE RESERVATIONS

Année 2024

Chaque année, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, l'Association est en mesure d'organiser des promenades de 45 mn en barques dans les Hortillonnages aux conditions suivantes :

**\*En raison des travaux de réhabilitation des locaux de l'association, la saison 2024 débutera le 15 mars 2024 pour se terminer le 13 octobre 2024**

### Art. 1 : Nombre de passagers

L'Association dispose de 12 bateaux réglementaires. Selon les règles de sécurité imposées par les Services de la Navigation les passagers sont répartis comme suit :

Groupes adultes ou familles :	12 personnes par bateau
Groupes ados. de 11 à 16 ans :	11 ados et 1 accompagnateur
Groupes enfants jusqu'à 10 ans : accompagnateurs	10 enfants et 2 Ou 11 enfants et 1 accompagnateur

### Art. 2 : Groupes

1 ou plusieurs groupes peuvent embarquer simultanément en application de l'article 1. La réservation se fait avec un nombre de barques entier.

### Art. 3 : Embarcadère

Se présenter : au 54, Boulevard Beauvillé - 80000 AMIENS  
Téléphone : 03.22.92.12.18 / 07.68.20.95.87  
Mail : contact@leshortillonnages.fr

Merci de vous présenter impérativement 20 minutes en avance sans quoi votre balade se verra raccourcie. Afin de faciliter l'embarquement veuillez répartir votre effectif en groupes de 12 personnes (capacité max d'une barque).

### Art. 4 : Composition des barques

Les barques concernant les groupes n'étant pas réservées de manière complète pourront être composées de particuliers, sauf demande particulière qui devra être signalée au préalable par le responsable du groupe. Sans demande l'association se réserve le droit d'assurer la visite avec des particuliers. Cet article concerne les groupes hors Office du tourisme et ADRT.

### Art. 5 : Nous privilégions les horaires suivants pour les groupes :

- Le matin 10h15 et 11h00
- L'après-midi 14h15 et 15h00

En dehors des créneaux proposés dans le bulletin de réservation et sur demande écrite une dérogation peut vous être acceptée pour un horaire différent.

### Art. 6 : Durée des promenades

Le parcours en barques dure 45-50 minutes.

Nous vous informons que tout groupe en retard verra sa promenade écourtée dans le but de respecter les horaires ; exceptionnellement si le planning des réservations le permet, la visite pourra s'effectuer comme prévu initialement.

### **Art. 7 : Option**

Toute option enregistrée restera valable 25 jours avant la visite prévue. Passé ce délai, nous ne pouvons pas garantir de conserver l'option.

### **Art. 8 : Réserve et participation financière**

Suite à l'option enregistrée dans notre planning, un acompte devra nous être versé dans un délai de 15 jours suivant la date d'option afin de confirmer ferme et définitive votre réservation.

A titre d'exemple :

Option notée par téléphone le 1 avril  
Confirmation réservation le 15 avril

- Pour une réservation de 1 à 5 barque(s), un acompte d'1 barque est demandé :

\* groupes adultes : 92,00 €  
\* groupes ados. : 85,00 €  
\* groupes enfants : 60,00 €

- Pour une réservation de plus de 5 barques : un acompte de 2 barques est demandé :

\* groupes adultes : 184,00 €  
\* groupes ados. : 170,00 €  
\* groupes enfants : 120,00 €

Au tarif groupe s'ajoute une redevance de 1€ par personne de plus de 11 ans, et 0,50€ par personne entre 3 et 10 ans.

### **Art. 9 : Annulation**

Toute réservation annulée au moins 15 jours avant la promenade sera prise en considération : l'acompte vous sera donc remboursé.

Si les délais d'annulation n'étaient pas respectés l'acompte resterait acquis à l'Association.

### **Art. 10 : Annulation partielle**

Si la réduction du nombre de barques réservées intervient au moins 10 jours avant la date arrêtée pour la promenade, aucune pénalité ne sera exigée.

Par contre, à moins de 10 jours, la répartition des visiteurs se fera sur le nombre de barques prévu initialement et la totalité de la prestation sera due.

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales et annexes transmises

Pour valider votre réservation, veuillez nous retourner un exemplaire du devis signé avec la « mention bon pour accord »

Le .....

« Bon pour accord » et signature

Le .....

Signature, (Mention « lu et approuvé »)

En cochant cette case, je consens au traitement de mes données.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'APSSEH des Hortillonnages, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion des adhérents. La base légale du traitement est l'exécution contractuelle. Vos données sont conservées pendant toute la durée nécessaire à la réalisation de la finalité du traitement, augmentée des éventuelles obligations légales. Elles sont hébergées en France et sont destinées aux services administratifs de la structure (à modifier si nécessaire). Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression (sous certaines conditions) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'APSSEH des Hortillonnages - 54 Boulevard de Beauvillé à Amiens. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes vous opposer au traitement des données vous concernant.

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse <https://www.cnil.fr/plaintes>.